

RÔLE ET FONCTIONS DE L'ASSISTANTE DE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL



PROGRAMME

Historique et contexte actuel de la santé au travail

- Travail et santé au travail : éléments introductifs.
- De la médecine du travail à la santé au travail : une évolution récente mais en continue de la législation

Connaissances des institutions et des acteurs en santé au travail

- Le système français de prévention des risques professionnels, une construction qui fait sens
- Services de prévention et de santé au travail (SPST) : un rôle central
- Une pluralité d'acteurs en santé au travail
- Des actions qui évoluent, des missions renouvelées

Contexte et contenu de la fonction d'assistant de service de santé au travail

- Focus réglementaire
- Positionnement
 - rôle
 - autonomie
- Règles de confidentialité
- Responsabilité professionnelle
- Outils professionnels

Participation à la promotion de la santé au travail et prestations de service

- Notions de base en prévention.
- Programmation de la santé au travail
- Conditions de travail et risques professionnels

• INTER • INTRA • SUR-MESURE

DATES

- 13 au 14 novembre 2025
- 02 au 03 mars 2026
- 25 au 26 juin 2026
- 02 au 03 novembre 2026

ESPACE DE FORMATION

- Paris-Montparnasse

DURÉE
2 jours

2050 € ht
repas inclus

RÉF. ASSI

Référent santé
au travail

OBJECTIF

Comprendre et appréhender les fonctions d'assistante de service de santé au travail

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Appréhender le contexte de mise en œuvre de l'activité de l'assistant
- Connaître le rôle et les fonctions de l'assistant médical en santé au travail
- Acquérir les bases juridiques nécessaires de l'activité d'assistant médical en santé au travail
- Savoir déterminer le champ d'action et les limites d'intervention de l'assistant
- Savoir transférer des compétences acquises dans le cadre d'une nouvelle fonction

PUBLIC CONCERNÉ

- Assistant(e) médical(e)
- Secrétaire médical en service de santé au travail (entreprise ou interentreprises)



INSCRIPTION EN LIGNE

Inscrivez vos collaborateurs à cette formation directement depuis ce document PDF





HORAIRES

Le premier jour de formation commence à 9h30, les jours suivants à 9h00.
Les formations se terminent à 17h10.



ACCESSIBILITÉ

Les salles de formation, basées au Mans et à Paris, sont toutes les 2 accessibles par les transports en commun (train, bus, métro pour Paris du fait de la proximité avec la gare Montparnasse et bus et tramway pour Le Mans).

Pour les stagiaires utilisant une voiture, il y a possibilité de stationner dans des parkings situés à proximité de chacun des sites.

Un accès pour personne à mobilité réduite est prévue dans chaque établissement. Un ascenseur permet d'accéder à nos salles de formation parisiennes situées au 1er étage du bâtiment. Un accès s'effectue de plain pied pour les salles de formation du Mans.



PLANS D'ACCES

3 rue Vandamme 75014 PARIS-MONTPARNASSE



38 rue Arnold Dolmetsch 72000 LE MANS



Votre contact
Anne-Françoise ALLAIN
02 43 23 09 23 - formation@c3s.fr

www.c3s.fr